

Les honorables députés me pardonneront d'ajouter le mot «strict» après le mot «droit» dans la dernière phrase, afin de la rendre plus significative, bien qu'elle soit suffisamment significative. La lettre se poursuit ainsi:

M. Churchill a fait un excellent exposé de l'histoire de notre drapeau.

Le pavillon rouge jouit probablement de l'approbation d'une plus grande partie de la population que tout autre drapeau qui a été soumis au comité. Bien que l'on ait transformé ce choix du drapeau en une question politique, plusieurs libéraux de tous rangs préfèrent conserver le pavillon rouge, mais la loyauté qu'ils doivent au parti les empêche de s'opposer ouvertement au choix du comité. Le choix d'un drapeau ne devrait pas être transformé en question d'ordre politique, ni faire l'objet de querelles personnelles.

Il ne veut pas parler du pavillon rouge, mais du drapeau, quel qu'il soit, que le pays finira par adopter. La lettre se poursuit en ces termes:

Voici les premier et deuxième points de notre déclaration de principe:

1. Il importe de rester fidèle à la Couronne et de maintenir la monarchie constitutionnelle au Canada.
2. Il faut préserver la souveraineté nationale et reaffirmer le Commonwealth britannique.

Nous vous demandons par les présentes de vous prononcer à la Chambre des communes pour le maintien du pavillon rouge comme notre drapeau. A notre avis, cela aiderait à rétablir l'unité nationale. Le mieux, cependant, serait de laisser tomber l'affaire ou de permettre aux Canadiens de trancher la question par voie de plébiscite aux prochaines élections.

A notre avis, pareille décision aiderait à rétablir l'unité au Canada et je suis certain que la plupart des députés sont également de cet avis.

J'ai ici un message de la *Loyal Orange Alliance Board*, en date du 30 novembre 1964, qui se déclare en faveur du pavillon rouge.

En voici un extrait:

Pour votre réconfort et votre examen, nous vous présentons les observations suivantes qui nous semblent pertinentes et appropriées: on a beaucoup parlé de la question du drapeau et, nous avons des raisons de croire que nombre de choses sont passées sous silence. Même ce qui a été dit n'a pas été examiné avec soin.

Je crois, monsieur l'Orateur, que les initiatives ou l'inertie des honorables députés qui siègent à la droite de l'Orateur, prouvent amplement qu'ils n'ont pas suffisamment donné à cette question l'attention qu'elle mérite.

La communication se continue ainsi:

On trouve dans le Livre des Proverbes, chapitre 18, verset 13, une pensée profonde:

«Celui qui répond avant d'avoir écouté fait un acte de folie et s'attire la confusion.»

En conclusion, les mots suivants:

Nous espérons sincèrement que les yeux et les oreilles de tous les députés à la Chambre des communes s'ouvriront afin que la vérité de Dieu leur soit révélée et qu'ils puissent nous servir avec ferveur dans la paix et la justice.

[M. Alkenbrack.]

Le résultat du vote à la Chambre il y a un peu plus d'une heure sur la motion de l'honorable député d'Acadia (M. Horner) donne une juste idée de la situation actuelle et rend intenable la position du gouvernement sur le drapeau. Nous avons clairement indiqué par notre vote que nous avons déjà un drapeau que les honorables députés disent respecter et qu'en fait il est superflu d'ajouter quoi que ce soit à ce sujet. En d'autres termes, il n'est pas nécessaire de poursuivre le débat sur cette question. Toutefois, les soutiens du gouvernement, à l'exception de l'honorable député d'York-Humber (M. Cowan), ont indiqué lors du vote que le débat devrait se poursuivre. Ils ont indiqué qu'il faut continuer à parler du drapeau.

Je signale à nouveau que le silence règne sur les banquettes du gouvernement, tout comme il régnait au début de ce débat. Brillent par leur silence la plupart des députés libéraux de l'Ontario qui ont été endoctrinés par le premier ministre (M. Pearson) et René Lévesque et également bâillonnés par la pesante machine fabriquée par le parti libéral pour créer la désunion, et qui détruirait et enlèverait au Canada anglais les emblèmes qui sont les nôtres depuis plus de 160 ans.

J'ai cité précisément ce chiffre parce que c'est en 1785 que les Loyalistes unis de l'Empire ont débarqué à Adolphustown dans les comtés unis de Lennox et Addington où j'habite. Dans la région, on a toujours mesuré le temps en fonction de cette date. Dans le cimetière commémoratif se trouvent de nombreux vestiges qui remontent à cette date. C'est le cas pour Adolphustown, mais aussi pour nombre de régions d'Halifax à Saint-Jean, et le long du fleuve Saint-Laurent et des Grands lacs, où les institutions britanniques et les principes démocratiques ont d'abord pris pied, sont nés et se sont propagés à travers notre pays.

J'ai essayé de présenter mes arguments en faveur de l'amendement et pour conclure, je dirai que j'appuie l'amendement et l'idée d'un plébiscite, car j'estime que les Canadiens devraient avoir le droit de faire ce choix capital. Une fois que ce droit leur aura été accordé, nous pourrions revenir à l'étude de mesures fructueuses dont bénéficiera le Canada.

**M. Albert Horner (The Battlefords):** Puis-je signaler qu'il est six heures, monsieur l'Orateur?

**M. l'Orateur suppléant:** Comme il est six heures, je quitte maintenant le fauteuil.

(La séance, suspendue à six heures, est reprise à huit heures.)